

## DECISION COMMUNAUTAIRE Nº 2/4 /2022

## $\frac{OBJET:}{devis} Acquisition fourniture pour l'hologramme Trophée d'Auguste - Acceptation de devis$

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de valoriser son patrimoine culturel par des outils numériques innovants et l'importance de la valorisation numérique pour faire la promotion du patrimoine antique local,

**CONSIDERANT** la nécessité d'acquérir un pied de fixation pour permettre la diffusion de l'hologramme sur le matériel adéquat, s'inscrivant dans la continuité des actions de valorisation de la Via Julia,

## **DÉCIDONS**

<u>Article 1er</u>: d'accepter l'offre d'EDIKOM, sise 13 boulevard Grande Thumine – BP 90587 – 13093 Aix-en-Provence Cedex 2, afin d'assurer l'installation technique numérique pour permettre de valoriser l'exposition virtuelle, pour un montant global de 156 € TTC.

Article 2 : De signer le devis ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221129-214-2022-AR Date de télétransmission : 29/11/2022 Date de réception préfecture : 29/11/2022 Article 3: Les dépenses engagées au titre de cette prestation seront imputées au compte 611, fonction 020 du budget principal 2022.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 2 9 NOV. 2022

Le Président

Yves JUHEL

Date d'affichage:

2 9 NOV. 2022